

Communiqué du Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry sur sa relation avec EMMAÛS, suite au licenciement de M. DIALLO Mamadou

Le 9 février 2018, nous étions une soixantaine, Sans-Papiers et militants solidaires, à nous rassembler au carrefour de la Croix-de-Chavaut :



À l'origine, cela devait être une manifestation dans l'avenue de la Résistance en direction du siège national d'Emmaüs. La raison en était le renvoi d'un membre du collectif par la communauté Emmaüs de Longjumeau, M. DIALLO Mamadou. Il y avait travaillé deux mois et demi à la fin de l'année 2017.

Pendant cette courte période, il a demandé qu'on utilise du matériel de portage pour les charges lourdes. Certains de ces équipements existaient sur place. Les responsables de Longjumeau lui ont dit « *le matériel de levage, les gestes et postures... c'est pour les grandes entreprises. Pas ici* ». Il a demandé aussi en vain que soit baissé le poids des sacs de vêtements. Il a vu, en deux mois et demi, plusieurs personnes blessées, jusqu'à ce que lui-même soit atteint. Mais les conditions de travail ne se sont pas améliorées pour autant par la suite.

Le tract diffusé pour appeler au rassemblement précisait : « *Dans cette communauté il a subi des conditions de travail désastreuses : obligation de porter des charges lourdes alors qu'il est malade, harcèlement moral, intimidation, humiliation, refus d'exercer son arrêt-maladie. Ces conditions de travail sont à l'origine du handicap qui l'empêche aujourd'hui de porter. Militant de notre collectif, il a cherché à faire évoluer les pratiques en terme de sécurité de la manutention. Sans succès. N'étant plus en mesure de soulever des charges lourdes, il a demandé d'être muté dans un secteur ou bien dans une autre communauté sans manutention de charges. Après un refus de sa demande par les responsables, il a été renvoyé de la communauté suite à une machination.* »

La manifestation avait pour but de le faire reprendre par une communauté d'Île de France dans un poste compatible avec son état de santé.

Nous avons coutume de chercher à discuter avant de manifester et nous avons envoyé un courrier de demande de rencontre le 18 décembre 2017, accompagné d'un descriptif de cinq pages sur les pratiques de la communauté de Longjumeau. Sans aucune réaction. Peu de temps avant l'initiative, cependant, la direction d'Emmaüs nous contacte et cherche à rencontrer le collectif.

La rencontre a lieu le 6 février. Outre le descriptif de cinq pages déjà entre leurs mains, nous remettons une liste de revendications sur les conditions de travail à Longjumeau. Parmi celles-ci :

- Une formation geste et posture pour tous les nouveaux compagnons
- Assurer une formation sur l'usage du matériel de levage, pour tous les compagnons
- L'utilisation de matériel de levage adapté aux meubles
- L'utilisation des diables à trois roues pour l'escalier
- L'utilisation des monte-charges pour les objets lourds (piano)
- La réduction du poids des sacs de vêtements

À l'issue de cette rencontre, la responsable des communautés nous envoie ce message : « *Lors de cet entretien, après avoir écouté Mr Diallo et sa demande actuelle de réintégration dans une communauté d'Île*

de France ou de l'Oise (à l'exception de celle de Longjumeau), j'ai pris l'engagement de solliciter l'ensemble de ces communautés pour savoir si elles étaient en capacité de proposer un second accueil à Mr Diallo sur une activité solidaire ne demandant pas de portage. Cette sollicitation est partie par écrit à l'ensemble des communautés l'après-midi même et relayée par téléphone depuis auprès des responsables. Les réponses arrivent. Aucune communauté ne remet en cause le principe d'envisager pour Mr Diallo, son accueil. La météo de ces derniers jours a, par contre, mobilisé dans toutes les communautés, l'esprit de solidarité avec les plus souffrants que vous leur connaissez, et la totalité de leurs places et places d'accueil hivernal sont pourvues. Souvent même un peu plus, face aux demandes de personnes à la rue.

Dans ces conditions je reviens vers vous pour vous demander un délai supplémentaire d'étude de la demande de Mr Diallo. Ce délai nous permettra d'étudier cette demande en dehors de la pression de l'épisode neigeux et de froid qui bloque l'Île de France cette semaine et par la même, favorisera la prise en compte de la demande de Mr Diallo. Je m'engage à revenir vers vous chaque fin de semaine jusqu'à l'accord d'une communauté. »

Au regard de cet engagement, la manifestation qui devait déboucher sous les fenêtres d'Emmaüs a été convertie par nous en un simple rassemblement Croix-de-Chavaut. Nous avons compris le message comme une vraie volonté de reprise. Nous nous trompons. Ce n'était qu'une tactique de temporisation.

Dans les jours qui suivent, la direction nous alerte parce que se trouve sur notre facebook le tract et sur un autre site, une déclaration faite par l'Alternative Libertaire. Elle nous demande de mettre un communiqué sur ce qui a été convenu le 6 février. Nous acceptons. Le communiqué est posté sur le facebook du CTSPV. Il y est dit « *Au regard du texte, du récit et de la liste de revendications, les représentantes d'Emmaüs ont convenu qu'il y avait eu entorse aux règles, au moins en ce qui concerne la sécurité au travail. »*

La colère de la représentante d'Emmaüs monte d'un cran au vu du communiqué. Elle réclame le retrait de ce communiqué et celui du tract (et même des photos du rassemblement), argumenté ainsi :

« ces 2 documents qui contiennent l'un et l'autre des informations fausses sur les communautés, ce qu'elles sont et leur organisation, des approximations historiques (qui ne sait en France que l'œuvre de l'abbé Pierre a débuté il y a 70 ans ?), des propos que j'aurai tenus ou des engagements que j'aurai pris qui sont justes des mensonges. Leur retrait immédiat ne saurait être suffisant ! » et « Je ne vois pas comment empêcher la plainte pour diffamation émanant de l'association de Longjumeau contre Mr Diallo. »

À ce stade, nous comprenons que ce qu'Emmaüs France réclame est un silence total sur l'affaire comme condition de recherche d'une place pour notre camarade. Nous sommes mêmes comptables de ce que d'autres organisations postent. Nous notons aussi que l'engagement d'Emmaüs est simplement un engagement de sollicitation des communautés et d'un point hebdomadaire, pas d'une réaffectation effective. Enfin que la direction générale nous apparaît solidaire de la direction de Longjumeau pour éviter toute mise en cause publique.

Le 23 février, nous rencontrons de nouveau la direction d'Emmaüs. La menace de plainte en diffamation disparaît quand elle voit que cela ne nous impressionne pas. Nous acceptons de retirer le communiqué et d'en remettre un autre plus réduit reprenant les termes du message posté par la responsable le 9 février. Nous refusons d'enlever le tract. Suite à cela, Emmaüs convient de « chercher » une affectation.

En fait de « recherche », il s'agit seulement pour la direction de favoriser des rendez-vous où ce sera à M. Diallo de convaincre les responsables de communautés de le reprendre. « *Il faut savoir vous vendre* » a dit la dirigeante d'Emmaüs.

Dans ce cadre, l'issue des entretiens était prévisible. Trois rencontres ont eu lieu aboutissant à des refus :

Communauté d'Ivry : Pas de reprise, car M. Diallo y avait été bénévole. Selon les règles de la communauté, elle ne prend pas comme compagnon quelqu'un qui a été bénévole auparavant.

Communauté de Trappes : « Avec le texte que vous avez rédigé, vous ne serez pas pris en région parisienne. Essayez en régions ».

Communauté de Clermont dans l'Oise : Il y n'y a pas de place. Le nombre des compagnons est déjà au-delà de l'effectif cible.

En conclusion de ce processus qui a duré trois mois, notre camarade est toujours hors communauté. La direction d'Emmaüs estime néanmoins qu'elle a tenu son engagement, qui n'était que de solliciter des communautés.

Il est clair que nous avons été bernés. Après ce parcours de quelques communautés, notre demande est intacte : que M. DIALLO Mamadou réintègre comme compagnon une communauté de la région parisienne.

Longjumeau ou une autre.

Mais notre revendication ne se limite pas à une simple reprise dans une des communautés. Elle concerne aussi les conditions de sécurité qui y règnent. Emmaüs Longjumeau est une entreprise qui, comme les autres communautés Emmaüs, bénéficie de la quasi-gratuité de la main-d'œuvre au nom de son statut d'institution à économie solidaire. Ce statut permet à Emmaüs de prétendre échapper aux contraintes légales qui s'imposent aux autres entreprises. Par exemple, il n'y a aucune visite médicale avant la mise au travail de ses employés, ou avant leur affectation à des tâches de manutention, notamment le port de charges lourdes. Les meubles, l'électroménager ou tout autre objet lourd sont récupérés ou livrés en hauteur dans les immeubles sans monte-charge, ni matériel de levage. De nos jours toutes les sociétés de livraison de matériel lourd en hauteur possèdent des monte-charges. Il s'agit d'obligations réglementaires qu'Emmaüs a décidé de ne pas appliquer, sous prétexte de son statut communautaire. De même, elle prétend n'avoir l'obligation d'aucune procédure pour se débarrasser d'eux en cas de pathologie provoquée par ces mauvaises conditions de travail.

Ses travailleurs peuvent être ainsi être licenciés du jour au lendemain. Le logis étant lié à l'emploi, le travailleur licencié se retrouve aussi à la rue. C'est ce qui est arrivé à M. DIALLO Mamadou quand les responsables de Longjumeau lui ont demandé de quitter la communauté dans les 24 heures !

Emmaüs doit faire son *mea culpa*. Emmaüs doit ménager la santé de ses travailleurs en leur faisant bénéficier des acquis sociaux sur les conditions de travail et la prévention des risques. Les travailleurs de ces communautés doivent être traités comme tous les autres travailleurs de ce pays.

Vitry, le 19 juillet 2018